

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 01A**

**DESIGNATION DES  
CONSEILLERS AU SEIN  
DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ASSAINISSEMENT DES  
HAUTES TERRES DU  
VISTRE  
CHANGEMENTS**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Dans le cadre de la désignation des conseillers au sein du syndicat intercommunal d'assainissement des hautes terres du Vistre, les changements suivants sont décidés, à l'unanimité des suffrages :

- titulaire : Roger ARMAND
- titulaire : Brigitte AGUILA
  
- suppléant : Vivian MAYOR

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 01B**

**DESIGNATION DES  
CONSEILLERS AU SEIN  
DE L'AGENCE  
D'URBANISME ET DE  
DEVELOPPEMENT DE LA  
REGION NIMOISE  
CHANGEMENTS**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Dans le cadre de la désignation des conseillers au sein de l'agence d'urbanisme et de développement de la région nîmoise, les changements suivants sont décidés, à l'unanimité des suffrages :

- titulaire : Myriam BOISSIERE de CILLIA  
(conseil d'administration et assemblée générale)
- suppléant : Philippe MELEDER  
(assemblée générale)

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 01C**

**DESIGNATION DES  
CONSEILLERS AU SEIN  
DU SYNDICAT A  
VOCATION UNIQUE DES  
GARRIGUES DE LA  
REGION DE NIMES  
CHANGEMENTS**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Dans le cadre de la désignation des conseillers au sein du syndicat à vocation unique des garrigues de la région de Nîmes, les changements suivants sont décidés, à l'unanimité des suffrages :

- titulaire : Vivian MAYOR
- titulaire : Myriam BOISSIERE de CILLIA
  
- suppléant : Philippe MELEDER

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

#### OBJET :

**N° 2008 / 04 / 01D**

**DESIGNATION DES  
CONSEILLERS AU SEIN  
DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DU  
C.E.S. DE  
MARGUERITTES  
CHANGEMENTS**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Dans le cadre de la désignation des conseillers au sein du syndicat intercommunal du C.E.S. de Marguerittes, les changements suivants sont décidés, à l'unanimité des suffrages :

- titulaire : William PORTAL
- titulaire : Marie-Claude ROBIN
  
- suppléante : Catherine GOMEZ
- suppléante : Marie-France BIGUET

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

### **OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 01E**

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DU CONSEIL  
D'EXPLOITATION DE LA  
MAISON DE LA  
GARRIGUE ET DES  
TERROIRS DE L'OLIVIER  
CHANGEMENTS**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Dans le cadre de la désignation des membres du conseil d'exploitation de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier, les changements suivants sont décidés, à l'unanimité des suffrages :

- Monsieur Roger PELLEQUER remplace Monsieur Sauveur VIDAL.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

#### **OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 02**

**FISCALITE DIRECTE  
LOCALE  
VOTE DES TROIS TAXES**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents :** MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés :** Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance :** M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Préfecture du Gard a transmis en mairie, le 18 mars 2008 (reçu le 21/03/2008) l'état de notification 2008 des trois taxes directes locales. Il s'agit du document précisant :

- le rappel des bases d'imposition et des taux 2007,
- le détail des allocations compensatrices versées par l'Etat,
- le montant des bases prévisionnelles 2008.

Considérant le débat d'orientation budgétaire 2008 et le vote du budget primitif 2008, la municipalité propose de ne pas augmenter le taux des 3 taxes :

- taxe d'habitation : ..... 15,52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... 24,62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... 104,00 %

Après délibération et à la majorité des voix (5 voix "contre" : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide de voter le taux des trois taxes (sans changement par rapport à 2007) :

- taxe d'habitation : ..... 15,52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... 24,62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... 104,00 %

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 03**

**MEDIATHEQUE  
HORAIRES  
D'OUVERTURE ET  
TARIFS 2008**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant la prochaine ouverture de la médiathèque, il convient de déterminer les horaires d'ouverture de cet équipement ainsi que les tarifs applicables en 2008.

**Sur proposition de la Municipalité, après délibération et à la majorité (5 voix "contre" : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :**

**Horaires d'ouverture de la médiathèque :**

JOUR	MATIN	APRES MIDI	23 HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC
LUNDI	Fermé au public	Fermé au public	
MARDI	Fermé au public Accueil des groupes 10 A 12 H	Ouvert au public 14 A 18 H	
MERCREDI	Ouvert au public 10 A 13 H	Ouvert au public 14 A 18 H	

JEUDI	Fermé au public Accueil des groupes 10 A 12 H	Fermé au public	06 HEURES D'ACCUEIL DES GROUPES
VENDREDI	Fermé au public Accueil des groupes 10 A 12 H	Ouvert au public 14 A 19 H	
SAMEDI	Ouvert au public 10 A 13 H	Ouvert au public 14 A 18 H	

**Tarifs 2008 de la médiathèque :**

Le groupe de Monsieur VIDAL fait remarquer que Nîmes Métropole n'a pas subventionné la construction de la médiathèque et qu'il aurait donc été préférable d'appliquer le tarif "extérieur" plutôt que le tarif "agglomération".

INSCRIPTION PAR AN	MARGUERITTOIS	AGGLOMERATION	EXTERIEUR
individuelles	7 €	10 €	20 €
Moins de 18 ans, étudiants et administrés non imposables	GRATUIT	GRATUIT	5 €
Remplacement de toute carte perdue	1 €		
Tarif impression photocopie :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 N&amp;B : 0,10 €</li> <li>• A4 COULEUR : 0,20 €</li> </ul>		

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

#### **OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 0**

**EXTENSION DU  
BENEFICE DES HEURES  
SUPPLEMENTAIRES AUX  
AGENTS DE  
CATEGORIE B**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Un certain nombre de mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique ont été décidées. C'est ainsi que les 3 décrets suivants ont été pris :

- Possibilité de demander le rachat de 4 jours de repos travaillés au titre de l'année 2008 (décret du 12/11/2007, publié le 13/11/2007).
- Modification du régime de la bonification indemnitaire pour les agents en fin de grade (décret du 07/12/2007, publié le 09/12/2007).
- Extension aux agents de catégorie "B" du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires (décret du 19/11/2007, publié le 20/11/2007).

Pour ce troisième point, l'ensemble des agents de catégorie "B", et non plus les agents dont l'indice était au plus égal à 380, peut dorénavant percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Son application nécessite une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

Ces indemnités entrent dans le champ du décret du 04/10/2007 portant application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 21/08/2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Elle bénéficie à ce titre de l'exonération prévue par ce dispositif législatif.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant le budget primitif 2008, décide d'appliquer le décret du 19/11/2007 publié au Journal Officiel le 20/11/2007 portant extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 05**

**CONCOURS DU  
RECEVEUR MUNICIPAL  
ATTRIBUTION  
D'INDEMNITES**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Trésor Public rappelle qu'en matière d'attribution des indemnités au receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal, conformément aux textes en vigueur, notamment :

- L'article 97 de la loi 82/213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions.
- Le décret 82/979 du 19/11/1982 précise les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents de l'Etat
- L'arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires
- L'arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Considérant la nature et l'étendue des prestations de conseil et d'assistance souhaitées, la municipalité propose d'attribuer à Monsieur le Receveur, les deux indemnités au taux maximum, à compter du 15/03/2008 soit :

- indemnité de conseil à 100 %
  - calculée sur la moyenne des 3 exercices connus, à l'exception des opérations d'ordre.
- indemnité de confection de budget (forfaitaire).

**Après délibération et à l'unanimité (5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO, M. GUILLEMIN, Mme BOUDIN et M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide d'approuver le versement des indemnités au Receveur municipal, à compter du 15 mars 2008 au taux maximum soit :**

- indemnité de conseil : 100 % soit le taux maximum,
- indemnité de confection de budget : forfait.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :  
**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 06**

**SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS  
LOCALES**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Trois demandes d'aide financière ont été déposées par trois associations locales après la détermination des montants des subventions prise par le Conseil Municipal en février 2008 ; il s'agit de :

- **L'amicale du personnel communal,**
  - Proposition de la commission : 7 000 euros
- **Les foulées marguerittoises**
  - Proposition de la commission : 3 050 euros
- **Le club sportif marguerittois**
  - Proposition de la commission : 14 680 euros

**Après délibération et à l'unanimité, considérant les crédits imputés au budget primitif 2008, le Conseil Municipal décide de voter, pour l'exercice 2008, les 3 aides aux 3 associations :**

- **L'amicale du personnel communal : 7.000 €**
- **Les foulées marguerittoises : 3.050 €**
- **Le club sportif marguerittois : 14.680 €**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 07**

**CONVENTION RELATIVE  
A L'ORGANISATION DES  
MANIFESTATIONS  
TAURINES**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme chaque année, la Municipalité envisage de signer une nouvelle convention, avec le club taurin "La Bouvina" pour lui transférer l'organisation annuelle de ses manifestations taurines sur le territoire de Marguerittes. Cela concerne l'organisation et la prise en charge de toutes les courses taurines et manifestations qu'organisait habituellement la commune de Marguerittes, notamment :

- les courses des 13 juillet et des samedi, lundi et mardi de la fête votive,
- 3 abrivados,
- 1 encierro
- Le paiement des manadiers, des raseteurs, de la FFCC, des prix et trophées taurins (dont la Marguerite d'Or), du docteur, des ambulances, des frais de billetterie, de buvette des arènes.

Le Conseil Municipal allouera une subvention à ce club taurin qui devra faire une demande préalable. Ce dernier aura la possibilité d'encaisser les droits d'entrées et la recette de la buvette des arènes ; de plus, il pourra faire appel aux sponsors.

Le protocole de remise des prix pour la finale de la Marguerite d'Or sera établi en accord avec le club taurin "la Bouvina" et la mairie de Marguerittes ; il devra y avoir, à cette manifestation, une peña.

Pour la fête votive, le club adressera une carte nominative gratuite aux conseillers municipaux et à leur conjoint ainsi qu'aux agents du service technique travaillant pendant cette fête pour assurer celle-ci.

La gratuité de l'entrée des courses du 13 juillet et du mardi de la fête votive (jour de la finale de la Marguerite d'Or) est maintenue.

.../...

Divers autres éléments apparaissent dans la convention :

- la commune se charge de la fourniture du matériel et de la fermeture des rues sur le parcours des abrivados et encierros,
- le club doit fournir son attestation d'assurance,
- le club, pour les besoins de l'organisation des manifestations taurines, objets de la présente, pourra accéder aux arènes municipales.

De plus, il est précisé que le club a ses propres activités et fournira, au début de chaque année le programme de ses manifestations associatives à l'attention de la Municipalité qui devra transmettre son avis pour permettre l'utilisation des arènes municipales.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer la convention correspondante, pour l'année 2008.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 08**

**CONVENTION BUVETTE**  
**FETE VOTIVE 2008**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité souhaite attribuer la gestion de la buvette du 14 juillet et de la fête votive (avec restauration) 2008 ; cette année, il est proposé de mettre en consultation, par courrier, les bars et restaurants marguerittois pour obtenir les meilleures conditions d'attribution. Cette procédure comprendra deux lots :

- Buvette des 14 juillet et de la fête votive,
- Restauration de la fête votive.

Pour chacun des 2 lots, les candidats devront être reconnus comme professionnels, en considération de leurs activités sur la commune de Marguerittes ; ils pourront remettre une offre pour les 2 lots en faisant appel à un partenaire marguerittois également reconnu comme professionnel (buvette et restauration).

Il est précisé :

- que la plaque "licence 4" sera remise au preneur pour qu'il puisse assurer la buvette du 14 juillet 2008 et sera restituée à la fin de la fête votive août 2008, au plus tard,
- un jeu de clés sera remis au preneur par les services de la mairie et rendu en mairie à la fin de la fête votive.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la procédure de consultation par courrier à mettre en place et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante au lot buvette et au lot restauration, pour l'année 2008.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :  
**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 09**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
NIMES METROPOLE**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Nîmes Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel adopté par l'assemblée communautaire en juillet 2005, souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts ou autres prestations culturelles. Une convention pour cette année 2008, doit donc être élaborée afin de prévoir les conditions de ce partenariat en matière d'organisation de spectacles.

### **INTERVENTION DE NIMES METROPOLE**

- Proposer des spectacles de qualité variée, en tenant compte du site de représentation,
- Participer à hauteur de 70 % au financement plafonné des manifestations en 2008 à 3.500 euros pour une dépense totale de 5.000 euros (y compris représentation, frais d'hébergement et restauration).
- Assurer le volet communication,
- Réaliser des billets d'entrée, étant précisé que l'accès sera totalement **gratuit**.

### **ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

- Créer une commission de programmation regroupant les élus chargés de la culture, des élus de Nîmes Métropole et des acteurs culturels ou de vie sociale locaux,
- Contrôler les entrées, distribuer les billets d'exonération et retourner les souches à l'agglomération,
- Faire référence à ce partenariat dans tout support de communication,
- Mettre à disposition un lieu qui permette la représentation,
- Prendre en charge les frais de restauration des compagnies programmées,
- Répondre au cahier des charges fourni par la troupe,
- Régler dans les meilleurs délais les sommes dues.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention correspondante pour l'année 2008.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :  
**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 10**

**AVENANT AU MARCHÉ  
DE DESAMIANTAGE**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'aménagement du parc périurbain nécessite la démolition de l'ancienne cave à vin ainsi que les différents bâtiments attenants. Un diagnostic effectué avant démolition par le cabinet "Vaunage Expertise" a fait apparaître la présence d'amiante, notamment dans un produit bitumineux situé sur une toiture terrasse de 15 m<sup>2</sup>. Cette réalité s'est traduite par la passation d'un marché spécifique de désamiantage attribué, après procédure de marché public, à l'entreprise "A+ désamiantage" pour un montant de 8 594.90 €ht correspondant au rapport du cabinet "Vaunage Expertise" (réalisé avant démolition).

Mais, après démolition, il s'avère que les tronçons cachés des canalisations en amiante ciment sont bien plus longs que prévus. En conséquence, l'élimination de ces canalisations nécessite des travaux supplémentaires dus aux quantités à évacuer et aux sujétions liées aux démolitions partielles de cuves en béton et faux-plafonds.

En outre, des plaques sous tuiles en amiante ciment et des éléments de bardages verticaux également en amiante ciment avaient été entreposés par la commune dans des endroits qui étaient inaccessibles lors de l'expertise, ces matériaux doivent également être évacués dans les règles.

Pour réaliser ces travaux supplémentaires et indispensables, l'entreprise propose un montant de 1 205,60 € ht, après négociation.

Cet imprévu porte le montant global du marché à 8 594,90 € ht + 1 205,60 € ht = 9 800, 50 € ht soit plus 14,03 %.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable pour réaliser ces travaux supplémentaires et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires pour un montant de 1 205,60 euros ht, soit un marché de 9 800,50 euros ht.**

Le Maire



République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 11**

**CESSION GRATUITE AU  
TITRE DU PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le plan d'occupation des sols, actuellement en révision pour transformation en plan local d'urbanisme, prévoit, notamment un plan d'alignement dans la rue de Moulès.

Le 07 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite par anticipation au titre du permis de construire, d'une partie de la parcelle Panossian cadastrée BI n° 99, dans la rue de Moulès.

Il est maintenant demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une nouvelle cession gratuite, au titre du permis de construire, d'une partie de la parcelle voisine cadastrée BI n° 100 appartenant à M. Beauquier, conformément au plan d'occupation des sols.

Le forage se trouvant sur la partie alignée sera à déplacer par la ville sur la propriété de M. Beauquier.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession gratuite dans les conditions sus-énoncées, au titre du permis de construire, entre la limite de fait et l'alignement défini par arrêté municipal, au droit de la parcelle cadastrée section BI n°100.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :  
**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 12**

**Z.A.C. DU T.E.C.**  
**REMBOURSEMENT D'UN**  
**ACOMPTE**  
**(M. BOUFFARD)**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 26 février 2008, M. Vincent Bouffard a informé la SEGARD de son impossibilité de maintenir la réservation du lot 117 ; en effet, la banque a refusé l'obtention du prêt nécessaire à l'acquisition de cette parcelle. M. Bouffard demande donc le remboursement des 7 000 euros versés lors du compromis de vente du 17 septembre 2007 passé entre M. Bouffard et la commune.

Les conditions suspensives du compromis prévoient, dans ce cas, le remboursement des acomptes versés.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'accorder le remboursement des 7 000 euros à M. Bouffard,**
- **d'annuler le compromis susvisé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 13**

**Z.A.C. DU T.E.C.**  
**DECLASSEMENT CHEMIN**  
**RURAL**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

M. Chivas, géomètre expert foncier en charge du dossier d'extension de la ZAC du TEC, nous fait part de la demande du service du Cadastre de Nîmes qui réclame une délibération du Conseil Municipal autorisant l'incorporation d'une partie du chemin rural dans le périmètre de la ZAC.

Les travaux d'extension de l'avenue Magellan (voie située entre le centre de formation et la MGTO) permettent de raccorder plus aisément le chemin rural desservant la propriété PAPIN au domaine public ; en effet, cet accès sera assuré directement sur le prolongement de l'avenue Magellan.

La partie du chemin rural situé entre ce prolongement et le chemin départemental 8068 est donc devenue inutile pour desservir cette propriété. Elle se situe dans le périmètre de la ZAC approuvé le 11 septembre 1999 et sera cédée aux acquéreurs des lots 119 et 120.

Il est nécessaire de déclasser cette portion de chemin et l'extraire du tableau de déclassement des chemins ruraux. Il conviendra ensuite d'autoriser M. Chivas à déposer le document d'arpentage pour la création des numéros cadastraux pour partie "a" de 302 m<sup>2</sup> et partie "b" de 144 m<sup>2</sup>.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :**

- à lancer cette procédure d'extraction de cette portion de chemin rural du tableau de classement des chemins ruraux, comme indiquée ci-dessus,
- à céder ces portions de terrains dans les mêmes conditions que les parcelles privées de la commune,
- à signer les documents correspondants.

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 14 AVRIL 2008

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**27**

nombre de membres  
absents représentés :

**2**

nombre de membres  
absents non représentés :

**0**

date de la convocation :

**8 avril 2008**

**OBJET :**

**N° 2008 / 04 / 14**

**MEDIATHEQUE**  
**COMPTE-RENDU 2007**  
**DE LA SEGARD**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER (quitte la séance à 19 H 30 – pouvoir à Mme MARTIN), Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

**Membres absents excusés, représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. le Maire).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard a transmis en mairie le compte(rendu annuel à la collectivité relative à la construction de la médiathèque, au 31 décembre 2007. Ce document, qui vise à apporter toutes les informations pour suivre et gérer l'évolution de ce projet, doit être soumis au Conseil Municipal, conformément aux textes en vigueur.

La commune a souhaité la réalisation d'une médiathèque d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> et des ses aménagements extérieurs estimés à 2800 m<sup>2</sup> ; l'enveloppe financière, hors imprévus et actualisations, s'élève à 1 630 000 euros ht, valeur mars 2004.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Segard dans le cadre d'une convention de mandat du 13 avril 2004 qui a été modifiée le 28 mars 2007 par le Conseil Municipal.

#### **Convention du 13/04/2004**

#### **TITRE 1 : ETUDES (durée : 14 mois)**

- Etudes générales
  - organisation générales des procédures (administratives, juridiques ...)
  - Assistance de la commune pour la préparation du choix des divers intervenants, signatures des contrats ...
- Etudes d'avant projet :
  - **Etudes d'avant projet sommaire** - Calendrier de réalisation, estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux
  - **Etudes d'avant projet définitif** – permettant à la commune d'arrêter définitivement le programme, d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel et de vérifier le respect des différentes réglementations.
- Etudes de projet et assistance au maître d'ouvrage

- **Etudes de projet** – précision par plans, coupes, élévation, nature et caractéristiques des ouvrages, établissement d'un coût prévisionnel de travaux décomposés en éléments techniquement homogènes
- **Assistance au maître d'ouvrage** - préparation de la consultation des entreprises, analyse des offres, préparation des contrats de marchés (signatures, notifications ...)
- Divers attributions
  - Etablissement des documents financiers, dépôt du permis de construire,, gestion permanent des flux financiers ...

## **TITRE 2 : REALISATION DES OUVRAGES (durée : 27 mois)**

- Préparation des dossiers (permis de construire ...), suivi de l'instruction de ces dossiers, actualisation éventuelle de l'évaluation après le choix des entreprises, présence aux réunions de chantier, information du mandant ...
- Mise en place des procédures de consultation pour le choix des entreprises

### **REMUNERATION DE LA SOCIETE**

Elle est fixée à 81.500 euros ht soit 5 % du montant ht de l'ouvrage (études et travaux : 1.630.000 euros ht).

### **DETERMINATION DU COUT DE L'OUVRAGE**

- 2.043.025 euros TTC (y compris la rémunération de la Segard)

### **Avenant n°1 à la Convention du 13/04/2004**

La collectivité souhaite désormais effectuer l'achat du mobilier et du matériel informatique initialement prévue dans la convention ; une modification de l'acte du 13/04/2004 est donc nécessaire d'autant qu'il fallait également considérer les nouvelles règles du décret du 01/08/2006 valant Code des Marchés Publics.

- **1<sup>ère</sup> modification** - L'enveloppe financière hors imprévus/actualisation passe de 1.630.000 euros ht à 1.650.000 euros ht (valeur 02/27007).
- **2<sup>ème</sup> modification** – relative au nouveau Code des Marchés Publics.
- **3<sup>ème</sup> modification** – la détermination du coût de l'ouvrage initialement de 1.967.432.66 euros ttc s'élève maintenant à 2.043.025 euros ttc
- **4<sup>ème</sup> modification** : la rémunération de la Segard, prévue pour 81.500 euros ht devient 78.564 euros ht.

### **MARCHES D'ETUDES**

**Maîtrise d'œuvre** – le Conseil Municipal a attribué le marché ce maîtrise d'œuvre au cabinet JP DUVAL et le contrat a été signé le 07 septembre 2004.

**Contrôle Technique** – retenu : Qualiconsult pour 12 630 ht

**Sécurité, Protection de la Santé** – retenu : Bureau Veritas pour 6 720 ht.

### **MARCHES DE TRAVAUX**

Les 68 plis ont été analysés par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 octobre, le 27 octobre et le 21 novembre 2006 et qui a décidé d'attribuer les 13 lots :

entreprise	lot	Montant ht
------------	-----	------------

Portal	Gros œuvre, façades, faïences	689 410.35
Mie	Etanchéité	48 724.80
Chartoire	Cloisons doublages	22 422.64
Fernandez	Menuiseries bois	31 987.50
Ducros	Menuiseries extérieures, vitrerie	123 107.12
Trequoise d'isolation	Faux plafonds acoustiques	24 151.80
Michelucci	Serrurerie	36 181.50
Roux peinture	Peinture, sols minces collés	22 099.50
Fraden	Génie climatique plomberie sanitaire	132 581.00
Electro industrie	Electricité - courants forts et faibles	65 147.00
Screg sud est	Voirie réseaux divers	78 448.56
Maniebat	Espaces verts	23 935.00
Sols méditerranée	Dallage extérieur en béton	22 912.30
<b>Total des travaux HORS TAXE</b>		<b>1 321 109.07 ht</b>
<b>Total des travaux TAXE COMPRISE</b>		<b>1 580 046 ttc</b>

**SITUATION AU 31 DECEMBRE 2007,**

- les dépenses payées par la Segard sont de 1 533 411.30 €ttc
  - les acomptes versés par la commune sont de 1 238 094.54 €ttc
- 
- le solde de trésorerie est donc de (au 31/12/07) - 295 316.76 €ttc

**Le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement de la mission confiée à la Segard, au 31 décembre 2007.**

Le Maire